

montrer que l'interpellation de M. Lucien Brun passe par dessus la tête des ministres pour atteindre le maréchal lui-même. Le Journal de Paris dit : « Ce qui est en cause, c'est le pouvoir du maréchal. Il s'agit de savoir si le maréchal, oui ou non, est le chef de la France pour sept ans. Le ministre dit : oui. Le bon sens dit : oui. Les partis coalisés disent : non. »

Si les partis coalisés ont la majorité, l'Assemblée se trouve en lutte avec le maréchal. Une situation pareille n'aurait que deux issues ! L'abdication du maréchal ou celle de l'Assemblée.

L'abdication du maréchal, nous ne pouvons l'admettre, et le pays ne l'admettrait pas plus que nous. La conséquence inévitable et prochaine de la situation serait donc l'abdication de l'Assemblée, c'est-à-dire la dissolution suivie d'élections générales.

C'est une bien grave responsabilité que celle de jeter le pays dans les élections générales, avant que la loi électorale soit votée, avant que les récoltes de cette année soient faites; ceux qui voteront, demain, contre les pouvoirs du maréchal prendront cette responsabilité. Ils l'auront tout entière devant le pays.

Vous avez vu que M. Laurentie, dans sa lettre à la Gazette de France, refuse d'avancer ces assertions du Journal de Paris et déclare n'avoir jamais voulu porter atteinte aux pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon tels qu'ils ont été votés, le 19 novembre.

Les feuilles bonapartistes se déclarent prêtes à soutenir le ministère et se livrent aux plus inqualifiables violences contre le manifeste de M. le comte de Chambord; je regrette pour le ministère un appui donné dans de pareilles conditions.

M. Thiers, lui, manœuvre pour arriver, avant tout, à la dissolution; il la préfère au vote de la proposition Casimir Périer, espérant revenir au pouvoir par les élections générales et la majorité démocratique et radicale, comme il y est arrivé en 1871 par la majorité conservatrice et monarchique.

Il n'est pas exact, ainsi que des journaux l'annoncent, que l'extrême droite doive se rallier à la dissolution si la proposition monarchique est rejetée.

Tous les renseignements qui viennent de la province s'accordent à constater qu'on y est prodigieusement fatigué de notre situation précaire et tiraillée.

Par suite des préoccupations que produisent les débats parlementaires attendus au sujet du manifeste de M. le comte de Chambord, les sergents de ville redoublent de surveillance à la gare St-Lazare et ne laissent pas stationner les curieux au départ et au retour des députés.

Ce n'est pas seulement en France que nous voyons le gâchis politique. On écrit de La Haye : « Il faut avoir le courage d'appeler les choses par leur nom : nous sommes en ce moment dans un effroyable gâchis. Nous n'avons plus de gouvernement. Notre ministère a donné sa démission et n'a point encore été remplacé, et notre représentation nationale a cessé depuis longtemps de représenter le pays. »

Que va-t-il sortir de cette crise ? Personne ne le sait.

M. le comte de Paris, accompagné de M^{me} la comtesse de Paris et de ses enfants, est attendu aujourd'hui mardi chez M. Estancelin, à Eu.

Le prince et sa famille doivent s'installer jeudi au château pour y passer toute la saison.

Mgr l'évêque de Versailles vient de bénir une très belle statue de la très Sainte-Vierge placée sur les hauteurs de la villa de Montecristo, qui était la propriété d'Alexandre Dumas père. Elle a passé entre les mains d'une religieuse famille qui a voulu placer cette villa d'Alexandre Dumas sous le patronage de la vierge Marie répudiée par M. Alexandre Dumas fils.

Une forte hausse s'est déclarée aujourd'hui à la bourse sur le bruit que l'interpellation de M. Lucien Brun était retirée. Cette nouvelle n'est pas exacte et voici ce qui a pu la motiver : La 28^{me} commission d'initiative a rejeté, par 20 voix contre 4, comme inconstitutionnelle, la proposition du duc de Bisaccia. Le rapport devait être déposé dès la séance de ce jour et demander que la discussion sur l'interpellation Lucien Brun fut renvoyée à jeudi.

Le vote sur cette demande sera certainement très discuté, car l'extrême droite verra dans cette motion de la commission d'initiative une manœuvre pour faire rejeter la proposition monarchique avant la discussion sur la proposition Casimir Périer.

Le duc de Broglie a donné, ce matin, dans la commission d'initiative, de longues explications pour constater qu'il n'avait jamais rien dit qui put être interprété dans le sens qu'une porte pouvait rester ouverte pour la monarchie pendant les sept années des pouvoirs donnés au maréchal de Mac-Mahon.

La très grande majorité du centre gauche a décidé, ce matin, qu'elle soutiendrait le ministère; cette résolution est le résultat, dit-on, de pourparlers engagés entre les membres du centre gauche et du centre droit sur la proposition Casimir Périer.

Beaucoup de monde à Versailles et grande agitation parmi les députés.

On dit que les troupes ont été consignées à Versailles.

On annonce qu'à l'occasion de la suspension de l'Union, M. le comte de Chambord a écrit une lettre des plus flatteuses à M. Laurentie.

Le Bien Public assure que le parquet a adressé, hier, au ministre de la justice, un rapport sur l'enquête qui a eu lieu pour découvrir les agissements du comité central bonapartiste. Ce rapport conclurait à une demande en autorisation de poursuites contre M. Reuber, président du comité.

M. Emile Ollivier a quitté Paris hier, se rendant à Marseille, où il demeurera jusqu'aux élections générales.

Le duc de La Rochefoucauld a eu l'honneur de recevoir samedi à dîner, avant de

quitter Londres définitivement, LL. AA. RR. le prince et la princesse de Galles. Des invitations avaient été envoyées à un assez grand nombre de personnes appartenant à la haute société anglaise et à quelques ministres étrangers. La soirée s'est terminée par un concert.

Une partie de l'ambassade birmane s'est déjà rendue à Londres et le reste la rejoindra le 12 courant.

Le Pays dit qu'il y aurait eu échange de témoins entre M. de Castellane, député, et M. le baron Decazes, frère du ministre.

On lit dans le Français :

« Les avertissements si élevés et si graves adressés par l'évêque d'Orléans au sujet des prétendues prophéties dont la publication est devenue l'objet d'un commerce scandaleux ont-ils donc été inutiles ? Nous recevons, depuis quelques jours, des prospectus qui nous montrent comme de plus en plus florissante la spéculation tentée par certaines personnes sur l'ignorance d'une partie du public. Ce qui donne à ces publications un caractère particulièrement fâcheux, c'est qu'elles mêlent de la manière la plus ridicule les préoccupations de la politique à celles de la religion. Les titres seuls des ouvrages mis en vente indiquent ce mélange : parmi les titres des « LETTRES DU GRAND PROPHÈTE » nous remarquons les suivants Henri V à Angers, les Blancs et les Rouges, la Salette et Lourdes, Mac-Mahon et Napoléon IV. Il y a, dans la publication de pareilles brochures, un désordre, et c'est le devoir de la presse de mettre en garde le public contre de véritables mystifications, dont le moindre tort est de discréditer les causes que leurs auteurs prétendent servir. »

On lit dans le Courrier du Havre du 6 juillet : « Les démarches préliminaires faites à Paris, par M. P. A. Maude, au nom d'un groupe de maisons d'exportation, en vue de faire revenir l'administration sur les formalités impossibles à l'accomplissement desquelles elle a subordonné l'exemption de la taxe de 5 0/0 sur les transports des marchandises destinées à l'exportation, semblent promettre un résultat favorable aux réclamations que ces formalités ont soulevées de toutes parts. M. Provensal, directeur général de l'administration des contributions indirectes, a témoigné des vues les plus libérales et d'un esprit de conciliation tout-à-fait encourageant, mais il a vaincu la résistance des bureaux qui ont si fâcheusement imaginé le règlement d'administration publique du 22 mai et qui sont entichés de leur conception comme d'une œuvre parfaite. »

Quant à la compagnie de chemin de fer, elle marche entièrement d'accord avec les nécessités commerciales et son concours le plus sincère est acquis aux pétitions qui se préparent en vue de ramener les choses sur leur ancien pied, c'est-à-dire de faire renoncer l'administration au système de soumissions et de décharges qu'elle impose par chaque titre ou lettre de voiture et qui constitue l'entrave la plus sérieuse que le commerce d'exportation de notre pays ait jamais rencontrée. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 7 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 45. La salle des séances est bondée. La tribune des anciens députés regorge de spectateurs, et la tribune des ambassadeurs est au complet.

Dans la salle règne une grande animation. Les députés forment des groupes nombreux, dans lesquels s'échangent de vifs colloques.

On nous affirme, maintenant, que M. Lucien Brun, malgré l'avis du groupe dont il fait partie, maintient plus que jamais son interpellation.

On donne pour motif un complot que M. le comte de Chambord aurait adressé à l'honorable député de l'Ain.

Les bureaux de la gauche ont reçu pleins pouvoirs de leurs groupes respectifs, soit pour se rallier à un ordre du jour émané de l'extrême-droite, soit pour proposer eux-mêmes un ordre du jour.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour portant la suite de la troisième délibération sur les propositions concernant l'électorat municipal.

M. de Chabrol, rapporteur, monte à la tribune et discute un amendement de M. Jules Ferry tendant à ce que les tiers aient le droit de faire faire des inscriptions sur les listes électorales. Il annonce que la commission de décentralisation l'a repoussé.

M. Henri Brisson combat les conclusions de la commission.

M. Clapier monte à la tribune. Des clamours, parties de tous les coins de la salle, accueillent l'arrivée à la tribune de cet honorable député.

M. le président soutient le droit de M. Clapier de parler sur la discussion générale.

M. Clapier combat les opinions émises récemment par M. Jouin et accuse la commission de vouloir détruire la commune.

L'orateur expose, relativement au paragraphe 4 de l'art. 5, une série de considérations historiques et économiques.

Une discussion s'engage sur la confection des listes électorales.

MM. Brisson et Tolain demandent qu'elles soient établies avec tous les éléments existants sans tenir compte des radiations qui peuvent être opérées en vertu de la loi nouvelle.

L'amendement Brisson est mis aux voix et rejeté par 369 voix contre 292, et l'art. 5 est adopté.

M. de Belcastel déclare retirer son amendement.

M. René Bricq combat l'art. 7, qui est soutenu par M. Raudot.

M. E. Picard objecte que la nouvelle disposition donnerait au droit électoral un caractère d'inconnu.

M. de Belcastel essaie vainement de prendre la parole au milieu du bruit.

Le président donne lecture d'une demande de scrutin.

L'article 7 est rejeté à une grande majorité.

L'article 8, devenu l'article 7, et l'article 9, devenu l'article 8, sont adoptés sans débat.

L'ensemble de la loi électorale municipale est adoptée par 462 voix contre 234.

M. Dagueneu dépose le rapport de la commission d'initiative chargée d'examiner la proposition Larocheffoucauld-Bisaccia.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si le rapport sera lu ou simplement déposé.

M. de Castellane dit que la lecture du rapport étoufferait l'interpellation.

La question de savoir si le rapport sera lu est mise aux voix.

Une première épreuve est déclarée douteuse.

Tous les membres du centre droit ont voté pour la lecture.

A la deuxième épreuve la lecture du rapport est rejetée.

Le président demande si l'Assemblée désire que l'interpellation de M. Lucien Brun soit discutée immédiatement (Oui ! à droite. — A demain au centre.)

Après une épreuve douteuse, l'interpellation est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 38.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

On lit dans le Courrier du Havre du 6 juillet : « Les démarches préliminaires faites à Paris, par M. P. A. Maude, au nom d'un groupe de maisons d'exportation, en vue de faire revenir l'administration sur les formalités impossibles à l'accomplissement desquelles elle a subordonné l'exemption de la taxe de 5 0/0 sur les transports des marchandises destinées à l'exportation, semblent promettre un résultat favorable aux réclamations que ces formalités ont soulevées de toutes parts. M. Provensal, directeur général de l'administration des contributions indirectes, a témoigné des vues les plus libérales et d'un esprit de conciliation tout-à-fait encourageant, mais il a vaincu la résistance des bureaux qui ont si fâcheusement imaginé le règlement d'administration publique du 22 mai et qui sont entichés de leur conception comme d'une œuvre parfaite. »

Quant à la compagnie de chemin de fer, elle marche entièrement d'accord avec les nécessités commerciales et son concours le plus sincère est acquis aux pétitions qui se préparent en vue de ramener les choses sur leur ancien pied, c'est-à-dire de faire renoncer l'administration au système de soumissions et de décharges qu'elle impose par chaque titre ou lettre de voiture et qui constitue l'entrave la plus sérieuse que le commerce d'exportation de notre pays ait jamais rencontrée. »

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous trouvons dans le Journal officiel la rectification suivante :

« M. des Rotours, porté comme ayant voté pour, déclare avoir voté contre l'amendement Pascal Duprat (électorat municipal). »

Par décret du 5 juillet, M. le comte d'Hespre, député du Nord, est nommé membre du Conseil supérieur des haras.

Dimanche, a eu lieu à Paris la distribution des prix de la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures. Le grand diplôme d'honneur a été accordé à M. le comte de Melun, député du Nord, en reconnaissance du vote de la loi sur le travail, à laquelle il a pris une si grande part.

La distribution des prix aura lieu le samedi 8 août, pour tous les lycées et collèges de l'Académie.

L'Etoile belge annonce qu'on va mettre la main au chemin de fer de Saint-Amand à Antoing. Le décret du président de la République française et l'arrêté du gouvernement belge pour la construction de cette ligne ont été signés il y a quelques jours.

Des travaux considérables ne tarderont pas à être entrepris par la Compagnie du Nord, aux abords de Lille. On sait que, pour éviter le roulement des trains passant sur la ligne de Dunkerque, le bout de voie de Saint-Agnès à Saint-André va être supprimé, les trains devant suivre la voie de Roubaix et bifurquer un peu au-delà du pont du Lion-d'Or.

Nous allons très-probablement recevoir en Flandre la visitée d'une députation de Japonais. On annonce, en effet, la prochaine arrivée en Europe d'un certain nombre de sujets du Mikado, chargés par leur gouvernement de parcourir les pays à bière pour y étudier sur les lieux la fabrication de la fauve liqueur de Cambrinus.

Un concours pour cinq emplois d'agents-voyers cantonaux sera ouvert à Lille, le lundi 3 août 1874.

Les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture du Nord, 3^e division, avant le 15 juillet prochain.

Les deux sociétés nautiques Lilloises, le Sport et le Rowing-Club, étaient représentées dimanche dernier aux régates que donnait le Sport nautique amiénois, dans le bassin de la Hotoye. Paris, Abbeville et Boulogne étaient aussi entrés en lice avec leurs meilleures équipes.

Le Sport nautique est sorti victorieux de 3 courses : celle de gigs à deux rameurs (senior), où il a remporté le 1^{er} prix par l'embarcation le Due de Matapa; celle de gigs à deux rameurs (junior) où la Toquette a eu le 2^e prix; enfin, celle de Périssotiers avec un rameur assis, où M. Piévet, du Sport nautique, a eu le second prix.

Le Rowing-Club a obtenu un 3^e prix dans la course à 4 rameurs (junior).

Police correctionnelle. — Voici une affaire, venant après plusieurs autres identiques depuis quelques mois et qui semble démontrer que les attaques aux militaires sont une espèce de parti pris dans certains quartiers et pour certains citoyens.

Le 1^{er} juillet, une patrouille au 43^e passait rue des Etaques, un peu après 9 heures du soir. Le long des maisons se tenaient adossés plusieurs individus, de ceux que vous savez, et qu'à Lille on appelle piliers. Tout à coup, ils se

mirent à crier : enlevons la patrouille ! et aussitôt ils se mirent en devoir d'exécuter leur menace. Le sergent en arrêta un pendant que les baïonnettes tenaient les autres en respect. L'individu s'échappa et fut aussitôt repris. Le grand rassemblement qui s'était formé voulut délivrer le prisonnier. Mais tout ce bruit n'eut pour résultat que d'en faire arrêter un second. On jeta sur les soldats qui, heureusement, ne furent pas atteints, plus de 100 bouteilles et des pierres tout le long de la rue.

Les deux mauvais drôles arrêtés sont les nommés E. Monserrat, âgé de 16 ans, et E. Delamotte, 18 ans.

M. le président dit qu'il faudra que le tribunal se montre sévère envers les auteurs de ces scènes de désordre et de rébellion qui se produisent si souvent dans cette rue. Les agents, dit-il, n'y sont plus en sécurité.

De son côté, M. le substitut Dupont ne s'élève pas moins vivement contre les mauvais sujets qui inondent ce quartier, toujours disposés à se rebeller contre les agents de l'autorité. Il demande le maximum de la peine édictée par la loi, — Monserrat, un mois de prison, Delamotte, six mois.

Etat Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 JUILLET.

Zoé Moulard, rue du Quai. — Alphonse Degreve, rue Bernard. — Catherine Deneu, rue Miln. — Aurélie Despoulet, rue Turgot. — Emile Verlyne, rue de la Gaité.

Du 6. — Henri Beuque, rue de la Lys. — Blanche Botty, rue St-Georges. — Marthe Cyre, rue Pellart. — Hélène Vandevyver, rue de l'Espérance. — Léonie Lefevre, rue de la Paix. — Léopold Florin, rue d'Inkermann. — Jules Levoigne, Grande-Rue. — Pauline Vlamincq, rue St-Vincent-de-Paul. — Louis Dufermont, au Pile. — Pierre Desreumaux, quai de Leers. — Marthe Deldicq, rue Traversière. — Edmond Preys, rue des Longues-Haies. — Georges Dubrulle, rue de l'Ermitage. — Camille Coopman, rue de Mouvaux. — Georges Devadder, rue de l'Alouette. — Julie Neff, rue Charles-Quint. — Zélie Lambrecq, au fort Mulliez. — Marie Deroubaix, rue Decresse.

Du 7. — Auguste Steipicke, rue des Champs. — Georges Levallard, rue de Mac-Campagne. — Victorine Verschilde, rue Decresse. — Léonie Couplet, au Tilleul. — Marie Lamy, rue de la Gaité. — Albert Lecomte, rue de l'Époule. — Gabrielle Labitte, rue de la Croix. — Constant Desmet, rue de l'Arc. — Marie Dhondt, rue de la Rondelle. — Henri Lobelle, au Tilleul. — Prosper Bisson, rue du Beau-Chêne.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 JUILLET. — Alphonse R-yntjens, 2 ans, au Tilleul. — Raphaël Vramout, 7 mois, rue des Fossés. — Marie Denys, 61 ans, concierge, quai de Leers. — Du 6. — Achille Delporte, 4 mois, rue de Lille. — Elise Letienne, 1 an, rue Beaurwert. — Marie Bigote, 32 ans, ménagère, chemin des Couteaux. — Florentine Loriant, 63 ans, ménagère, rue de l'Époule. — Louis Lhomme, 2 mois, rue de Flandre. — Marie Vanvynck, 77 ans, journalière, rue St-Jean. — Blanche Lampe, 12 jours, rue de la Croix.

Du 7. — Flore Tettelin, 16 ans, peigneuse, rue Baurwert. — Stéphanie Delcour, 51 ans, ménagère, rue de la Barbe-d'Or. — Breckvelt, présenté sans vie, rue des Fleurs. — Delannoy, présenté sans vie, rue du Tilleul. — Emile Leroux, 3 jours, Grande-Rue. — Jean-Baptiste Brunel, 63 ans, journalier, aux Sept-Ponts.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 6 JUILLET. — Henri Lambecq, 34 ans, briquetier, et Léopoldine Quenaeuille, 35 ans, tisserande. — Edouard Derasse, 28 ans, tisserand, et Maria Dubois, 22 ans, tisserande. — François Ghyslainck, 19 ans, tisserand, et Clotilde Oziers, 20 ans, dévideuse. — Jules Flament, 30 ans, ourdisseur, et Marceline Hoel, 28 ans, bobineuse. — Emile Dèbette, 25 ans, ébéniste, et Marie Carette, 21 ans, piquière. — Alfred Lefebvre, 25 ans, employé de commerce, et Marie Pilot, 21 ans, sans profession. — Edouard Surin, 33 ans, serrurier, et Julie Germain, 32 ans, sans profession. — Florimond Desquiers, 29 ans, trieur de laines, et Joséphine Decroeyer, 27 ans, bobineuse. — Auguste Vandensynne, 23 ans, ajusteur, et Catherine Meseure, 19 ans, journalière. — Louis Pillut, 25 ans, horloger, et Anaïse Desmette, 35 ans, sans profession. — Henri Mésager, 21 ans, mécanicien, et Aurora Scheldewart, 19 ans, sans profession.

MARIAGES DU 6 JUILLET. — Jean Loir, 35 ans, tisserand, et Marie Colfenbach, 48 ans, couturière. — Eugène Verbanck, 21 ans, tisserand, et Rosalie Deyrindt, 21 ans, soigneuse. — Auguste Deltour, 38 ans, tisserand, et Marie Coopelle, 20 ans, servante. — Henri Neelain, 20 ans, tisserand, et Angélique Deroubaix, 22 ans, ourdisseuse.

Du 7. — Camille Bourgeois, 25 ans, cordonnier, et Léonie Vermeersch, 24 ans, couturière.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 JUIN 1874.

Cyrille Wacquet, rue St-Pierre. — Palmyre Cavellier, aux Phalépiens. — Louis Riou, au Blanc Sect.

Du 29. — Blanche Liagre, aux Phalépiens. — Honorine Penex, à Francs. — Aline Honoré, rue des Ursulines. — Marie Leman, rue de l'Épiau. — Jeanne Vienne, rue du Moulin Fagot. — Victorine Lebrun, rue des Coulons.

Du 30. — Achille Choquet, rue Saint-Roch. — Léon Carin, rue de la Latte.

Du 1^{er} juillet. — Joseph Vanzevoren, rue de Gaud. — Elisa Charlet, chemin des Carliers.

Du 2. — Marguerite Leroux, rue du Moulin Fagot. — Désiré Selosse, chemin des Mottes. — Alfred Thomas, rue de la Malencey. — Jean-Baptiste Haquette, rue de la Malencey. — Charles Dejans, chemin des Mottes.

Du 3. — Philomène Brunel, rue de la Blanche Porte. — Georges Leclercq, rue Desurmont.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 JUIN. — Berthe Watrelot, 28 ans, sans profession, rue Delobel. — Marie Dequinemaere, 1 an, à la Marlière.

Du 29. — Léonie Stoux, 28 ans et 3 mois, tisserande, à la Croix Rouge.

Du 30. — Emile Lebrun, 7 mois et 20 jours, à la Croix Rouge. — François Réal, 23 ans et 24 jours, photographe, rue Nationale.

Du 3 juillet. — François Deconinck, 52 ans, laveur, rue du Chêne Houplines. — Emile Davillier, 2 mois, au Brun Pain. — Désiré Hus, 1 an et 4 mois, rue Famelart. — Philippe Grouzet, 76 ans et 11 mois, hospice général. — Angèle Parmentier, 22 jours, Blanche Porte.

MARIAGES DU 29 JUIN. — Henri Bouche, garçon de magasin, 25 ans, et Céline Desreumaux, ouvrière en fuseaux, 25 ans. — Jules Tangha, tisserand, 32 ans, et Joséphine Dujardin, soigneuse, 22 ans. — Henri Planchaert, tisserand, 29 ans, et Augustine Jouveau, soigneuse, 22 ans. — Jules Fleuris, tisserand, 23 ans, et Hortense Delepaux, soigneuse, 23 ans. — Victor Priau, tisserand, 23 ans, et Marie Tamea, piquière, 18 ans.

MARIAGES DU 1^{er} JUILLET. — Alphonse Deham, employé de commerce, 28 ans, et Appolique Leclercq, sans profession, 45 ans.

Faits Divers

Un négociant prussien, de passage à Marseille, le nommé Ludech Vismann, a été arrêté samedi dans cette ville par les agents du service de sûreté en vertu d'un mandat d'arrêt décrété contre lui, pour escroqueries; par M. le procureur de la République à Nice.

Il y a quelques jours la police de Bruxelles informait le préfet de police que deux individus, les nommés H... et K... étaient partis pour Paris dans le but d'émettre de faux titres. On donnait leur signalement. Des agents furent immédiatement chargés de rechercher ces industriels. Le lendemain, en effet, on découvrit leur domicile dans le quartier de Notre-Dame-des-Champs. Une perquisition n'eut aucun résultat. Toutefois on les maintint en état d'arrestation, pour permettre à la police belge d'ouvrir une enquête et aussi dans l'espoir de leur arracher des aveux. Dans l'intervalle, le sieur Thibault, restaurateur, rue Cassette, 20, chez lequel ces individus prenaient leurs repas, ne les voyant plus, se rendit au commissariat avec un rouleau de papiers que K... lui avait confié avec prière de ne pas s'en dessaisir, quoi qu'il arrivât. Ce rouleau se composait de titres fantastiques : quinze obligations de la compagnie française de l'exploitation des chemins de fer, une obligation du bassin houiller de Saône et Rhône, deux certificats de la société fermière de la fonderie de Caroste, une obligation de 250 fr. de don Carlos, remboursable au taux de 2,000 fr., lorsque ce prétendant serait sur le trône d'Espagne, deux actions des chemins de fer départementaux, une action du chemin de fer d'embranchement, enfin une obligation du chemin de fer de St-Etienne à St-Bonnet-le-Château. Tous ces titres, fabriqués avec soin, portaient des cachets et des coupons. De K... a écrit au restaurateur pour l'invoquer à faire dire une messe à Notre-Dame-des-Victoires, à seule fin que la justice reconnaisse son innocence.

Il nous a été donné de voir, hier, dit l'Etoile belge, dans les magasins de M. Dubois, directeur des Halles du Marché du Parc, un instrument que, certes, nous ne nous attendions pas à trouver en possession d'un habitant de Bruxelles. Cet instrument est, en effet, d'un usage si extraordinaire, si lugubre, son origine est si étrange qu'on peut à bon droit s'étonner de le voir en possession d'un particulier. Nos lecteurs, nous en sommes certains, partageront notre étonnement quand ils sauront que l'instrument dont il s'agit est — nous le donnons en mille — la guillotine de Paris, mise hors d'usage depuis l'avènement de M. Roch; en qualité d'exécuteur de hautes œuvres.

On sait que depuis que M. Roch a succédé à son prédécesseur, il a apporté au terrible instrument des modifications qui simplifient de beaucoup celui auquel on a donné le nom du docteur Guillotin.

Le bois de justice perfectionné par Monsieur de Paris, ayant fonctionné à la satisfaction des autorités, l'ancienne guillotine fut mise au rebut; c'est cette dernière qui a été vendue à M. Du Bois par M. Roch. Celui-ci, dans un contrat de vente, atteste que le terrible couperet qui est compris dans la vente a tranché la tête du trop fameux Troppmann, et, ajoute M. Roch, d'après les traditions, ce même couperet a servi lors de l'exécution de Marie-Antoinette.

Cette dernière assertion de Monsieur de Paris nous semble sujette à caution. Il existe, en effet, plusieurs couteaux qu'on prétend avoir servi dans cette horrible circonstance; il en existe un, notamment, au musée Tussaud, à Londres, dont l'authenticité est garantie par nous ne savons quel prédécesseur de M. Roch.

Falsification de la bière. — M. le docteur K. Ledeganck communique les observations suivantes au Journal de Médecine :

« La consommation de la bière augmente d'année en année, — et malheureusement la falsification de cette boisson populaire, hygiénique par excellence, progresse dans les mêmes proportions. Quant à toutes ses industries interlopes qui fissent le code pénal, cette sophistication s'était pratiquée jusqu'ici en cachette, à l'abri de toute immixtion du public. En voici une qui s'étale effrontément au grand jour, à l'égal d'une honnête industrie, s'annonçant comme fabriquée exclusive de produits destinés à falsifier la bière. »

Un sieur Hugo Rausendorf, de Berlin, a lancé récemment une circulaire adressée à tous les brasseurs allemands et étrangers par laquelle il recommande ses « bières » de ingrédients de la bière. (Bière supérieure). Il recommande particulièrement son